



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

n° 2015 015 - 0009

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Arrêté abrogeant sur une parcelle l'arrêté préfectoral n° 2014 274-0002 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Lescar

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 274-0002 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Lescar ;

VU les éléments apportés par le courrier du 10 octobre 2014 des consorts Prat-Rousseau portant recours gracieux ;

Considérant que le plan de prévention des risques d'inondation comporte des erreurs matérielles dans la réalisation de la carte des hauteurs et vitesses, la carte des aléas et la carte de zonage réglementaire sur la parcelle cadastrée AP61 de la commune de Lescar;

AR R E T E :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2014 274-0002 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du Gave de Pau et de ses affluents pour la commune de Lescar est abrogé en tant qu'il porte sur la parcelle AP61.

Article 2 : Le reste du plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) demeure sans changement.

Article 3 : Le nouvel aléa de la parcelle correspond à celui défini sur la carte au 1/5 000 annexée au présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-atlantiques, le maire de Lescar, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le **15 JAN. 2015**

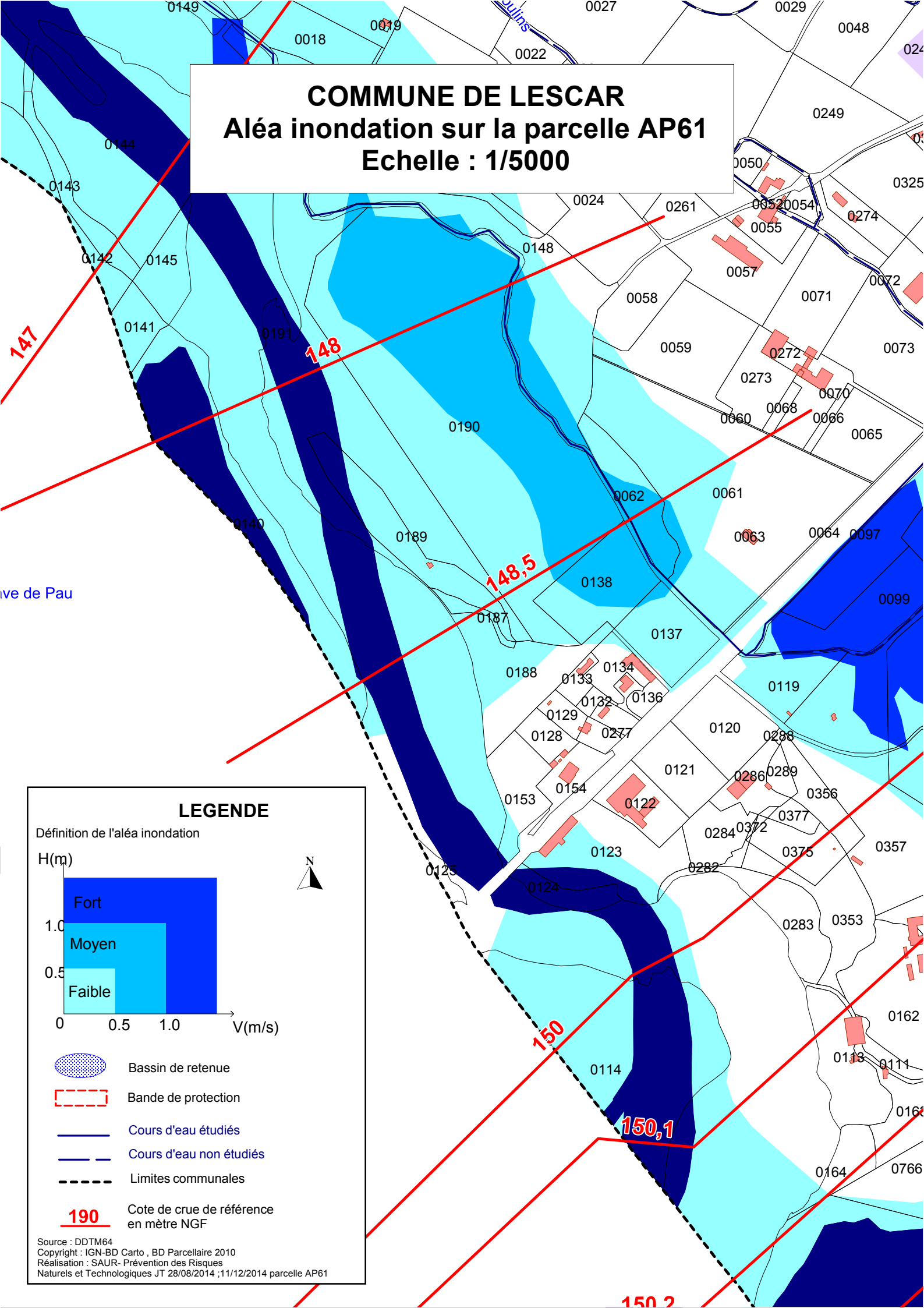
Le Préfet,


Pierre-André DURAND

COMMUNE DE LESCAR

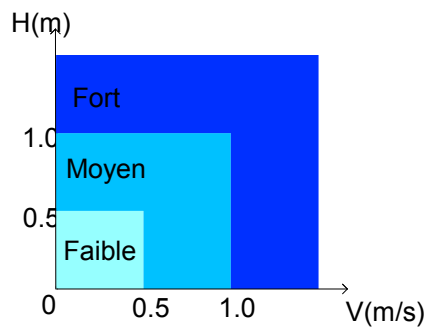
Aléa inondation sur la parcelle AP61

Echelle : 1/5000



LEGENDE

Définition de l'aléa inondation



Bassin de retenue



Bande de protection

Cours d'eau étudiés

Cours d'eau non étudiés

Limites communales

190

Cote de crue de référence
en mètre NGF